



## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2013 COMPTE RENDU VALIDE

L'an deux mil treize le mercredi trois avril à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Philippe ELISSALDE, le Maire.

**Etaient présents** : Le Maire ELISSALDE Philippe, BURUCOA Marie Christine, CAPENDEGUY Santiago, DI FABIO Joël, ESTACHY Léopold, GOYHETCHE Ramuntxo, HARRIAGUE Françoise, JAURETCHE Pierre JUHEL Laurent, LAPARRA Nathalie, LARROQUET Vincent, LE GAL Nicolas (arrivé à la délibération n°20130402), LURO Joël, PAULORENA Marie-José, SARROSQUY Bruno

**Absents excusés** : ARAMENDY Jean-François a donné procuration à GOYHETCHE Ramuntxo, GELLIE Francis a donné procuration à CAPENDEGUY Santiago, ETCHEVERRY Sandra a donné procuration à JUHEL Laurent, HERRADOR Pierre

**Secrétaire de séance** : Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner à main levée le secrétaire de séance. HARRIAGUE Françoise a été désignée en qualité de secrétaire (art L. 2121-15 du CGCT).

### **OBJET DE LA 1<sup>ère</sup> DELIBERATION N° 20130401 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2013**

---

Monsieur CAPENDEGUY demande à ce que soit rajoutée la durée d'engagement de la convention relative à la dématérialisation des actes administratifs.

Compte tenu de cette remarque, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte rendu du Conseil Municipal du 20 février 2013.

### **OBJET DE LA 2<sup>ème</sup> DELIBERATION N° 20130402 CONTRATS D'ASSURANCE STATUTAIRE**

---

Le Maire rappelle que la Commune d'Ahetze a adhéré aux contrats d'assurance groupe mis en place par le Centre de Gestion pour garantir la collectivité contre les risques financiers qui lui incombent en application du régime de protection sociale applicable aux agents territoriaux. Il s'agit de deux contrats en capitalisation (l'un concernant les risques liés aux agents affiliés à la CNRACL et l'autre les risques liés aux agents non affiliés à la CNRACL).

Les contrats dont il s'agit, négociés pour la période 2010-2013, cesseront leurs effets le 31 décembre 2013.

Pour permettre au Centre de Gestion d'entreprendre la procédure de mise en concurrence imposée par la réglementation, il importe que les collectivités intéressées lui demandent d'agir dans ce sens.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme la position antérieure de la collectivité.

Considérant ce que représente pour la Commune une démarche de type mutualiste de cet ordre, le Conseil Municipal demande, à l'unanimité, au Centre de Gestion de conduire pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription de deux contrats d'assurance garantissant l'ensemble des risques financiers liés au régime de protection sociale (maladie, accident du travail, invalidité, maternité, décès) des agents publics territoriaux affiliés à la CNRACL d'une part, et d'autre part non affiliés à la CNRACL.

La Commune sera informée des résultats des négociations réalisées par le Centre de Gestion et sera alors appelée à se prononcer sur son adhésion aux contrats groupe qui seront signés par le Centre.

**OBJET DE LA 3<sup>ème</sup> DELIBERATION N° 20130403**  
**ATTRIBUTION PARTICIPATION FINANCIERE A L'ASSOCIATION D'AIDE FAMILIALE ET SOCIALE (AAFS)**

---

Le Maire fait lecture d'un courrier émanant du service du contrôle de légalité de la sous-préfecture de Bayonne. Monsieur le Sous-Préfet demande à ce qu'une nouvelle délibération, précisant le montant de la participation financière versée à l'AAFS lui soit transmise.

Le Maire rappelle qu'en raison de l'intérêt social que présentent les activités et les interventions proposées par l'Association d'Aide Familiale et Sociale, la Commune souhaite lui apporter son soutien financier dans le cadre d'une convention d'attribution d'une participation financière au fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles.

Pour l'année 2013, le montant de cette participation s'élève à 1419 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention d'attribution d'une participation financière de 1419 € pour l'année 2013 avec l'Association d'Aide Familiale et Sociale (convention en annexe).

**Monsieur LURO rappelle que le RAM conseille les parents sur les modes de garde des jeunes enfants. La crèche familiale est un autre type de structure à laquelle la Commune d'Ahetze n'adhère pas en raison de son coût (1 500€/an/enfant) et de l'existence d'une crèche municipale sur la Commune.**

**OBJET DE LA 4<sup>ème</sup> DELIBERATION N° 20130404**  
**DECLASSEMENT ET ALIENATION DU CHEMIN BERROUETA SITUE ENTRE LES PARCELLES AC 33 ET AC 37**

---

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la portion de la voie communale dite Chemin de Berroueta située entre les parcelles AC 33 et AC 37 est enclavée dans la propriété de la société ANTELMIS et ne dessert que son propriétaire.

Il est proposé de déclasser et d'aliéner cette portion de voie dont la Commune n'a pas l'utilité au propriétaire riverain, après enquête publique.

Il est proposé de céder à la société Antelmis cette partie du chemin pour un prix de 2 000 €, tant entendu que les frais inhérents à cette vente seront à la charge de l'acheteur.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de cette opération.

**Monsieur le Maire rappelle que ce dossier a déjà fait l'objet de discussions en Conseil Municipal dès 2007, et d'une délibération au nom de l'ancien propriétaire.**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, par :

POUR : 16	CONTRE : 0	ABSTENTION : 2 (Monsieur CAPENDEGUY- Ahetzen, Monsieur GELLIE)
-----------	------------	--

- Décide le principe du déclassement et de l'aliénation d'une portion de la voie communale dite Chemin de Berroueta
- Charge le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

**OBJET DE LA 5<sup>ème</sup> DELIBERATION N ° 20130405**  
**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL COMMUNE 2012**

---

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Pour le vote du Compte Administratif du budget principal de la Commune, devant me retirer, je propose d'élire Monsieur Di Fabio, premier adjoint en charge des questions financières comme Président de séance.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Di Fabio, délibérant sur le Compte Administratif 2012 du budget principal de la commune dressé par Monsieur le Maire d'Ahetze,

DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Principal de la Commune 2012, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Opérations de l'exercice 2012 :  
DEPENSES : 1 152 876,22 €  
RECETTES : 1 342 965,49 €  
Résultat de l'exercice 2012 : 190 089,27 €  
Excédent de clôture 2011 : 45 775,87 €  
Résultat de clôture 2012 : 235 865,14 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Opérations de l'exercice 2012 :  
DEPENSES : 839 121,77 €  
*(dont remboursement anticipé emprunt 376 274.53 €)*  
RECETTES : 439 431,60 €  
Résultat de l'exercice 2012 : - 399 690,17 €  
Excédent d'investissement 2011 reporté : 447 177,27 €  
Résultat de clôture 2012 : 47 487,10 €

Restes à réaliser 2012 :  
DEPENSES : 69 269,87 €  
Besoins de financement : 69 269,87 €  
Soit un déficit de financement de : 21 782,77 €

Le Conseil Municipal, adopte le Compte Administratif Principal de la Commune 2012, par :

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 2 (Monsieur CAPENDEGUY- Ahetzen, Monsieur GELLIE)
-----------	------------	--

**OBJET DE LA 6<sup>ème</sup> DELIBERATION N ° 20130406**  
**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE CIMETIERE 2012**

---

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Pour le vote du Compte Administratif du budget annexe Cimetière de la Commune, devant me retirer, je propose d'élire Monsieur Di Fabio, premier adjoint en charge des questions financières comme Président de séance.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Di Fabio, délibérant sur le Compte Administratif 2012 du budget annexe Cimetière dressé par Monsieur le Maire d'Ahetze,

DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif Annexe Cimetière 2012, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Opérations de l'exercice 2012 :	
DEPENSES :	21 862,60 €
RECETTES :	4 264,22 €
Résultat de l'exercice 2012 :	- 17 598,38 €
Déficit de fonctionnement 2011 reporté:	6 097,14 €
Résultat de clôture 2012 :	- 23 695,52 €

Après avoir entendu Monsieur l'adjoint au Maire aux finances dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, adopte le Compte Administratif du Budget Annexe Cimetière 2012, par :

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 2 (Monsieur CAPENDEGUY- Ahetzen, Monsieur GELLIE)
-----------	------------	--

**OBJET DE LA 7<sup>ème</sup> DELIBERATION N° 20130407  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2012**

Le Maire expose au Conseil Municipal que le compte de gestion 2012 de la Commune est établi par le Receveur à la clôture de l'exercice. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Les comptes de gestion tenus par le Trésorier Municipal pour le budget principal présente les résultats suivants :

**BUDGET PRINCIPAL**

	Investissement	Fonctionnement
<b>Recettes</b>		
- Prévisions budgétaires	1 136 381,45 €	1 243 996,45 €
- Recettes nettes	439 431,60 €	1 342 965,49 €
<b>Dépenses</b>		
- Autorisations budgétaires	1 136 381,45 €	1 243 996,45 €
- Dépenses nettes	839 121,77 €	1 152 876,22 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	- 399 690,17 €	190 089,27 €

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les résultats du compte de gestion dressé par le trésorier de la Commune,

Après avoir écouté Monsieur le Maire en son exposé et en avoir délibéré,

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes ainsi visés et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, statuant sur l'exécution du budget 2012 en ce qui concerne ses différentes sections budgétaires, par :

POUR : 16	CONTRE : 0	ABSTENTION : 2 (Monsieur CAPENDEGUY- Ahetzen, Monsieur GELLIE)
-----------	------------	--

déclare que ces comptes n'appellent ni observation, ni réserve de sa part et adopte le compte de gestion du budget principal de la Commune dressé pour l'exercice 2012 par Monsieur le Trésorier de la Commune, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire d'Ahetze.

**OBJET DE LA 8<sup>ème</sup> DELIBERATION N° 20130408**  
**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION CIMETIERE 2012**

---

Le Maire expose au Conseil Municipal que le compte de gestion 2012 du budget annexe Cimetière est établi par le Receveur à la clôture de l'exercice. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Les comptes de gestion tenus par le Trésorier Municipal pour le budget principal présente les résultats suivants :

**BUDGET ANNEXE DU CIMETIERE**

	Fonctionnement
Recettes	
- Prévisions budgétaires	28 497,00 €
- Recettes nettes	4 264,22 €
Dépenses	
- Autorisations budgétaires	28 497,00 €
- Dépenses nettes	21 862,60 €
Résultat de l'exercice	-17 598,38 €

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les résultats du compte de gestion du budget annexe Cimetière 2012 dressé par le trésorier de la Commune,

Après avoir écouté Monsieur le Maire en son exposé et en avoir délibéré,  
Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes ainsi visés et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, statuant sur l'exécution du budget annexe Cimetière 2012 en ce qui concerne ses différentes sections budgétaires, par :

POUR : 16	CONTRE : 0	ABSTENTION : 2 (Monsieur CAPENDEGUY- Ahetzen, Monsieur GELLIE)
-----------	------------	--

déclare que ces comptes n'appellent ni observation, ni réserve de sa part et adopte le compte de gestion du budget annexe Cimetière dressé pour l'exercice 2012 par Monsieur le Trésorier de la Commune, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire d'Ahetze.

**OBJET DE LA 9<sup>ème</sup> DELIBERATION N° 20130409**  
**AFFECTATION DES RESULTATS COMMUNE 2012**

---

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

L'instruction budgétaire et comptable prévoit que les résultats issus du Compte Administratif sont affectés par décision du Conseil Municipal après la clôture de l'exercice.

Constatant que le CA fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de	190 089,27 €
un excédent reporté de	45 775,87 €
soit un excédent cumulé de	235 865,14 €

un déficit d'investissement de	399 690,17 €
un excédent d'investissement reporté de	447 177,27 €
un excédent cumulé d'investissement de	47487,10 €
un besoin de financement (RAR 2012)	69 269,87 €
soit un déficit de financement de	21 782,77 €

Monsieur CAPENDEGUY aurait préféré que l'on rembourse par anticipation une partie des emprunts pour faire baisser l'endettement de la commune. Monsieur DI FABIO précise que :

- ce remboursement aurait entraîné des pénalités,
- ce remboursement conduirait la commune à se retrouver avec un problème de trésorerie comme au printemps 2012, aurait créé un déficit d'investissement et enfin entraînerait un déséquilibre du ratio excédent fonctionnement/annuité de la dette entraînant par la même une nouvelle alerte des services de l'Etat.

Après avoir écouté Monsieur le Maire en son exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par :

POUR : 16	CONTRE : 2 (Monsieur CAPENDEGUY- Ahetzen, Monsieur GELLIE)	ABSTENTION : 0
-----------	--	----------------

décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2012 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2012 :		
Fonctionnement :	Résultat reporté (R002)	130 865,14 €
Excédent de fonctionnement capitalisé au 1068		105 000,00 €
Investissement :	Excédent (R001)	47 487,10 €

#### **OBJET DE LA 10<sup>ème</sup> DELIBERATION N° 20130410 AFFECTATION DES RESULTATS CIMETIERE 2012**

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

L'instruction budgétaire et comptable prévoit que les résultats issus du Compte Administratif 2012 du budget annexe du Cimetière sont affectés par décision du Conseil Municipal après la clôture de l'exercice.

Constatant que le CA fait apparaître :

un déficit de fonctionnement de	17 598.38 €
un déficit reporté de	6 097,14 €
soit un déficit cumulé de	23 695,52 €

Après avoir écouté Monsieur le Maire en son exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par :

POUR : 16	CONTRE : 0	ABSTENTION : 2 (Monsieur CAPENDEGUY- Ahetzen, Monsieur GELLIE)
-----------	------------	--

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2012 comme suit :

- résultat d'exploitation au 31/12/2012
- Fonctionnement : Déficit (D002) : 23 695.52 €

#### **OBJET DE LA 11<sup>ème</sup> DELIBERATION N° 20130411 FISCALITE DIRECTE LOCALE : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013**

Comme chaque année, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la fixation des taux de fiscalité directe locale : taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Afin de permettre au Conseil Municipal de fixer le produit attendu au titre de la fiscalité directe locale, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFP) a communiqué les bases prévisionnelles 2013. Sur la base des éléments présentés par Monsieur le Maire, il est proposé de voter les taux d'imposition suivants sur l'année 2013 :

TAXES	Taux votés en 2012	Bases 2013 prévisionnelles	TAUX 2013	PRODUIT 2013
-------	--------------------	----------------------------	-----------	--------------

	(pour mémoire)			
Taxe d'habitation	11,50 %	3 033 000 €	11,50 %	348 795 €
TF propriétés bâties	9,93 %	1 759 000 €	9,93 %	174 669 €
TF propriétés non bâties	27,12 %	41 200 €	27,12 %	11 173 €
<b>PRODUIT ATTENDU 2013</b>				<b>534 637 €</b>

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal par :

POUR : 16	CONTRE : 0	ABSTENTION : 2 (Monsieur CAPENDEGUY- Ahetzen , Monsieur GELLIE)
-----------	------------	---

décide de fixer les taux d'imposition 2013 comme suit :

- Taxe d'habitation	11,50 %
- TF propriétés bâties	9,93 %
- TF propriétés non bâties	27,12 %

**OBJET DE LA 12<sup>ème</sup> DELIBERATION N° 20130412  
BUDGET PRIMITIF 2013 COMMUNE**

Monsieur le Maire présente le rapport suivant : les principaux éléments du budget primitif 2013 sont les suivants :

**BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le budget s'équilibre à 1 421 392.00 €. Il est voté par chapitre.

**DEPENSES**

011 - Charges à caractère général	372 752.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	678 100.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	136 950.00 €
66 - Charges financières	65 200.00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 600.00 €
022 - Dépenses imprévues	7 500.00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections (Virement à la section d'investissement + amortissement)	159 290.00 €

**RECETTES**

013 - Atténuations de charges	7 500.00 €
70 - Produits de services, domaine et ventes diverses	437 730.00 €
73 - Impôts et taxes	616 237.00 €
74 - Dotations, subventions et participations	208 860.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	9 800.00 €
77 - Produits exceptionnels	400.00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	130 865.00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections (Travaux en régie)	10 000.00 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le budget s'équilibre à 444 177.00 €. Il est voté par chapitre.

**DEPENSES**

Opérations d'équipement	312 177.00 €
Autres opérations	132 000.00 €
(Dont 112 000 € d'emprunts, 10 000 € de dépenses imprévues et 10 000 € de travaux en régie)	

#### RECETTES

10 - Dotations, fonds divers et réserves	195 400.00 €
<i>(Dont 105 000 € d'excédents de fonctionnement capitalisés et 90 400 € de FCTVA - TLE)</i>	
13 - Subventions d'investissement	42 000.00 €
001 - Excédent d'investissement reporté	47 487.00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	159 290.00 €
<i>(Virement de la section de fonctionnement + amortissement)</i>	

Le Conseil Municipal par :

POUR : 16	CONTRE : 2 (Monsieur CAPENDEGUY- Ahetzen , Monsieur GELLIE)	ABSTENTION : 0
-----------	---	----------------

Adopte chacun des chapitres de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2013 de la Commune.

#### **OBJET DE LA 13<sup>ème</sup> DELIBERATION N° 20130413 BUDGET PRIMITIF 2013 CIMETIERE**

---

#### **BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU CIMETIERE**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le budget s'équilibre à 39 695 €. Il est voté par article.

#### DEPENSES

Charges à caractère général	16 000.00 €
Dont 605 - Achat de matériel, équipements et travaux	15 800.00 €
Dont 6231 - Annonces et insertions	200.00 €
002 - Déficit de fonctionnement reporté	23 695.00 €

#### RECETTES

7015 - Ventes de terrains aménagés	39 695.00 €
------------------------------------	-------------

Le Conseil Municipal par :

POUR : 16	CONTRE : 2 (Monsieur CAPENDEGUY - Ahetzen, Monsieur GELLIE)	ABSTENTION : 0
-----------	---	----------------

Adopte chacun des articles de fonctionnement t du budget primitif 2013 annexe du Cimetière.

#### **OBJET DE LA 14<sup>ème</sup> DELIBERATION N° 20130314 SUBVENTION VERSEE A L'ASSOCIATION « TROIS COUPS LA REPLIQUE »**

---

En préambule au vote des subventions aux associations, Monsieur GOYHETCHE rappelle que les associations ont été sollicitées et avaient jusqu'au 15 février 2013 pour déposer les dossiers de demande de subvention. Alors que le montant global de l'enveloppe en 2012 était de 30 500 €, il est proposé cette année de distribuer directement 26 000 € aux associations et d'affecter 4 500 € à l'achat de matériels qui profiteront aux manifestations de la Commune et des associations (podium, mise en conformité chapiteau).

L'enveloppe de 26 000 € permet de maintenir, voire d'augmenter l'aide apportée à chaque association par rapport à 2012, et en aucun cas de la diminuer.

Monsieur CAPENDEGUY souhaite que soit porté sur le compte-rendu le nom des associations qui ont émis des vœux et qui n'ont pas reçu de subventions en 2013 : Itsas Argi Ikastola Biarritz et Uhabia Ikastola Bidart.



<b>ASSOCIATION</b>	<b>Proposition 2013</b>
3 COUPS LA REPLIQUE	500
<b>TOTAL</b>	<b>500</b>

Madame LAPARRA se retire du vote.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau de subvention présenté ci-dessus.

**OBJET DE LA 15<sup>ème</sup> DELIBERATION N° 20120315  
SUBVENTION VERSEE A L'ASSOCIATION AHEZTARRAK**

---

<b>ASSOCIATION</b>	<b>Proposition 2013</b>
AHEZTARRAK	3000
<b>TOTAL</b>	<b>3000</b>

Monsieur LEGAL se retire du vote.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau de subvention présenté ci-dessus.

**OBJET DE LA 16<sup>ème</sup> DELIBERATION N° 20130316  
SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS LAU HERRI, ALEGERA, ANCIENS COMBATTANTS**

---

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Proposition 2013</b>
ALEGERA	1000
ANCIENS COMBATTANTS	100
LAU-HERRI	1000
<b>TOTAL</b>	<b>2100</b>

Monsieur GELLIE se retire du vote.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau de subvention présenté ci-dessus.

**OBJET DE LA 17<sup>ème</sup> DELIBERATION N° 20130317  
SUBVENTION VERSEE A L'ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE**

---

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Proposition 2013</b>
ASS. SPORTIVE SCOLAIRE	4000
<b>TOTAL</b>	<b>4000</b>

Mesdames ETCHEVERRY, LAPARRA et Messieurs LARROQUET, LEGAL, SARROSQUY, JAURETCHE se retirent du vote.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau de subvention présenté ci-dessus.

**OBJET DE LA 18<sup>ème</sup> DELIBERATION N° 20130318  
SUBVENTION VERSEE AU COMITE DES FETES**

---

<b>ASSOCIATION</b>	<b>Proposition 2013</b>
COMITE DES FETES	5000
<b>TOTAL</b>	<b>5000</b>

Monsieur GOYHETCHE se retire du vote.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau de subvention présenté ci-dessus.

**OBJET DE LA 19<sup>ème</sup> DELIBERATION N° 20130319  
SUBVENTION VERSEE A L'ASSOCIATION SCRAP OCEAN**

---

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Proposition 2013</b>
SCRAPOCEAN	200
<b>TOTAL</b>	<b>200</b>

Monsieur LURO se retire du vote.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau de subvention présenté ci-dessus.

**OBJET DE LA 20<sup>ème</sup> DELIBERATION N° 20120320  
SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS (hors associations mentionnées dans les délibérations  
n° 20120414 à 20120419)**

---

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Proposition 2013</b>
AAPPMA (Pêche)	250
ALLIANCE 64	150
APAJH	300
ARBONA FOOT	500
ARBONA GAU ESKOLA	200
BANQUE ALIMENTAIRE	100
BERTSULARIEN LAGUNAK	100
COMICE AGRICOLE	50
CROIX ROUGE	140
LES JARDINS DE LARRALDEA	600
EDITIONS BASQUES HERRIA	100
ENTZUN IKUS (GURE IRATIA)	300

EUSKALTZAINDIA	100
GYMNASTIQUE NORD ADOUR	600
HEGALALDIA	200
HANDISPORTS PAYS-BASQUE	500
IKAS BI	150
LES AMIS DE BABOUCAR	700
MISSION LOCALE AVENIR JEUNES PAYS-BASQUE	1540
MUSIKAZ BLAI	1500
PREVENTION ROUTIERE	80
PRIMADERA	1500
PRISAC ADOUR	100
JARRAIKI	800
SECOURS CATHOLIQUE	140
UDA LEKU	360
ZUBIA	140
<b>TOTAL</b>	<b>11 200</b>

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau de subvention présenté ci-dessus.

#### INFORMATIONS AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

---

Monsieur le Maire lit à l'Assemblée une lettre qu'il a adressée au Président de Bizi Garbia au sujet des nuisances subies par la Commune du fait du centre d'enfouissement. A ce jour, les solutions techniques mises en place ne permettent pas d'atteindre l'objectif « zéro nuisance » promis lors de l'extension du site.

Une rencontre a été organisée avec le Président de Bizi Garbia, son directeur et son avocat, pour étudier les modalités juridiques à la mise en place d'une indemnité permettant de prendre en compte les nuisances causées aux aheztar, sans toutefois cesser de vouloir résoudre le problème d'un point de vue technique. A ce jour, aucune décision commune n'a encore été actée.

La séance est levée à 21h50.